

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JANVIER 2012

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2012

Date de transmission en Sous-Préfecture : 17 janvier 2012

N° 12-01-04

OBJET :
**Modification des statuts
de la C.C.P.S.G.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 janvier 2012

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance :** 29

Secrétaire de séance : Johanne FOURNIER GERIN

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE –
Gérard ESCALES - Muriel ORIOL – Gérard RIBOT –
Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Julien
GOUTAGNY - Georgette DECULTIEUX – Claudette
FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON –
Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE – Jacqueline
ROLLAND – Odile CLAVIERES – Joëlle VILLEMAGNE
– Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY –
Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN –
Geneviève NIGAY - Thérèse BELGHITI – Alain
RENAUDIER – Mireille PAULET.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Ennemonde MURGUE à Gérard ESCALES – Frédéric
PAILLAS à Thérèse BELGHITI – Sophie DURY à
Mireille PAULET – Christian BECUWE à Geneviève
NIGAY.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	18/01/2012
Accusé réception le	18/01/2012
Numéro de l'acte	12-01-04



OBJET DE LA DELIBERATION :

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPSG

Monsieur le Maire expose que le conseil communautaire de la CCPSG réuni le 19 décembre 2011 a approuvé la modification des statuts qui porte sur :

l'article 3 des statuts en modifiant l'adresse comme suit :

33 avenue Jean Monnet – 42330 SAINT-GALMIER

Selon l'article L5211-17 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les modifications proposées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Après avoir donné lecture du projet de statuts modifiés de la CCPSG, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'émettre un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **D'APPROUVER** la modification des statuts de la CCPSG prenant en compte la nouvelle adresse.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 17 janvier 2012.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	18/01/2012
Accusé réception le	18/01/2012
Numéro de l'acte	12-01-04